



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL034

Date de convocation : 30 mars 2018
Affichage du compte-rendu : 12 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'an deux mille dix huit, le cinq avril à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Danièle POTIRON.

Présents : Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Gérard POTIRON), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Danièle POTIRON), Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Excusés / absents : Jean-Claude TALBOT

Secrétaire de séance : Céline BARIOZ

Rapporteur : Danièle POTIRON

Le compte administratif de l'année 2017 peut être résumé de la façon suivante :

FONCTION NEMENT	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réal./Prev)
Dépenses	14 843 608,00	13 310 149,72	1 533 458,28	89,67
Recettes	14 843 608,00	15 771 449,63	927 841,63	106,25

INVESTISSEMENT	Prévisions 2017	Réalisations 2017 et restes à réaliser et 001	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réa./Prev)
Dépenses	6 463 172,05	3 600 105,10	2 863 066,95	55,70
Recettes	6 463 172,05	5 902 763,78	560 408,27	91,33

Rétrospectivement, l'évolution des grandes masses budgétaires peut se résumer de la manière suivante :

	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	14 206 682	14 704 167	15 372 234	15 741 512
Dépenses de fonctionnement	11 791 960	12 242 716	12 310 575	12 711 870
dont intérêts de la dette	243 869	216 873	196 286	177 055
Recettes d'investissement	1 046 238	337 989	835 567	376 894
dont emprunts souscrits	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	2 901 798	2 382 922	3 144 412	3 217 107
dont capital de la dette	726 903	552 578	565 578	579 187
dont P.P.I	2 144 158	1 830 343	2 125 834	2 637 920

L'évolution des soldes financiers apparaissent en augmentation constante : les marges de manœuvre sont préservées.

	2014	2015	2016	2017
Epargne de gestion	2 658 090	2 666 823	2 781 546	2 977 116
Epargne brute	2 414 221	2 449 951	2 585 260	2 800 062
Epargne nette	1 687 318	1 897 372	2 019 682	2 220 874

Le fonds de roulement reste important du fait de l'autofinancement du chantier de la mairie.

	2014	2015	2016	2017
Fonds de roulement en début d'exercice	2 569 919	3 129 080	3 545 598	4 574 480
Résultat de l'exercice	559 161	416 518	752 815	189 428
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 129 080	3 545 598	4 574 480	4 763 908

Le compte administratif 2017 annexé au présent rapport a été réalisé conformément à la réglementation applicable en termes de présentation comme de méthodologie.

Il comprend notamment les différentes vues d'ensemble ainsi que les annexes et éléments d'informations traditionnels. En dehors de la lecture et de l'analyse de ce dernier, il est proposé au conseil municipal de mettre en exergue certaines informations financières essentielles.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- 1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 3,26 %

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de **91,95 %**.

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	11 791 960	0	1 098
2015	12 242 716	3,82 %	1 099
2016	12 310 575	0,55 %	1 111
2017	12 711 870	3,26 %	1 151

1-1-1 Les charges de personnel : +2,77 %

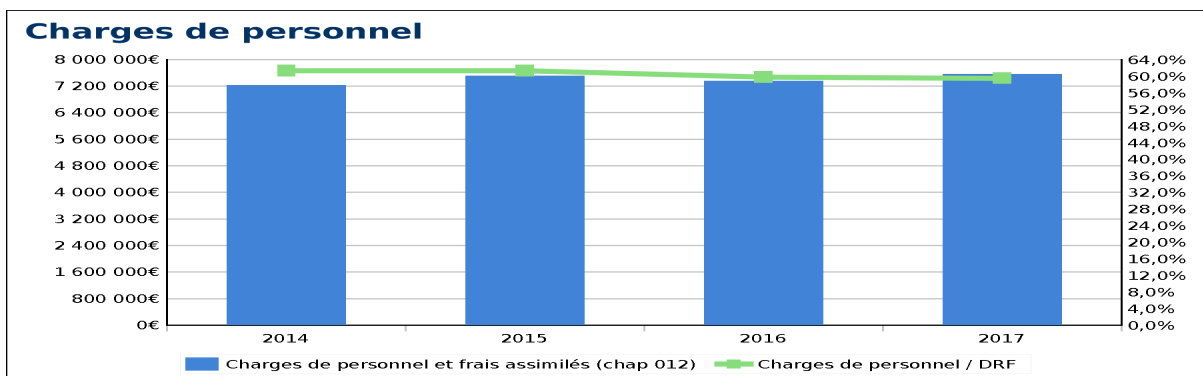
Pour rappel, les charges de personnel sont le reflet de la mise en œuvre effective du service public municipal (exemple : policiers municipaux, animateurs périscolaires pour les garderies et le restaurant, agents de l'État civil, jardiniers, professeurs de musique...etc).

A Corbas, les usagers bénéficient d'un service public plus dense que la moyenne des autres villes bien que ce ratio, en baisse à Corbas, soit de plus en plus équivalent à celui des autres villes de la strate.

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2014	2015	2016	2017
61,33 %	61,32 %	59,77 %	59,49 %

Le taux d'exécution de la masse salariale 2017 de la ville par rapport au BP 2017 est élevé : 95,63%. Il se monte à 7 561 933,29 € contre 7 358 094,19 € en 2016. Pour rappel, entre 2015 et 2016, la masse salariale avait baissé de 2,69 %.



Elle se stabilise quasiment au niveau de 2015 (7 507 165,94 € en 2015).

Ce montant tient compte des différentes hausses de taux de cotisation (caisses de retraite IRCANTEC ou CNRACL).

Période de référence	Taux de cotisation employeur IRCANTEC	Taux de cotisation employeur CNRACL
Du 01/01/2013 au 31/12/2013	3,68 %	28,85 %
Du 01/01/2014 au 31/12/2014	3,80 %	30,40 %
Du 01/01/2015 au 31/12/2015	3,96 %	30,50 %
Du 01/01/2016 au 31/12/2016	4,08 %	30,60 %
Du 01/01/2017 au 31/12/2017	4,20 %	30,65 %

Pour information, au 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation « agent » ont de nouveau augmenté. Cela a eu pour conséquence une baisse de rémunération nette pour certains collaborateurs.

Rappelons que l'année 2015 avait nécessité un réajustement budgétaire du fait d'un nombre important de congés maternité (7). Les agentes concernées ont donc dû être remplacées ce qui a renchéri le montant de l'enveloppe prévisionnelle.

Le budget du personnel pour l'année 2016 enregistre des économies du fait de la restructuration du service des agents d'entretien et de restauration (environ 70 000 euros).

Par ailleurs, des décalages de recrutements importants (secrétariat à la DEJS et directeur de l'école de musique) avaient évité une dépense de 50 000 euros.

Enfin, l'on avait constaté en 2016 des difficultés de recrutement dans le secteur de l'animation ce qui avait généré une sous-consommation budgétaire d'environ 80 000 euros.

Comme en 2016, certains recrutements exceptionnels imposés ont été réalisés du fait de l'organisation du recensement partiel de la population.

La masse salariale mandatée en 2017 est également le résultat des déroulements de carrière des agents municipaux (accroissement naturel du Glissement Vieillesse Technicité : avancement d'échelon, avancement de grade), mais également des incidences des réglementations sociales qui s'imposent aux collectivités notamment la mise en œuvre du P.P.C.R (Parcours professionnels, carrières et rémunérations).

Enfin, elle représente également la réalisation des différents recrutements d'agents non titulaires pour remplacement, ou pour accroissement temporaire d'activité réalisés au cours de l'année 2017, permettant la continuité du service public.

Rappelons également que la ville satisfait à son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Aucune pénalité n'a donc été versée en 2017 à ce titre.

Ces dépenses de personnel doivent également être analysées au regard des recettes perçues au titre de l'assurance statutaire et remboursement divers (207 586,71 €), des dispositifs d'emploi d'avenir (48 781,06 €), des mises à disposition auprès du CCAS, du SAAD (155 111,56 €) et du Polaris de Corbas (179 519,42 €). Ces recettes globales s'élèvent à 590 998,75 €.

Le budget du personnel pour l'année 2017 enregistre des économies par rapport au budget prévisionnel. Cette sous consommation s'explique notamment par une surestimation du calcul d'impact du P.P.C.R. (les données n'étaient pas connues au moment de la préparation budgétaire), mais également par des départs en disponibilité pour convenance personnelle, ou raisons médicales de certains personnels qui n'ont pu être remplacés de part leur statut ou pour lesquels un décalage de recrutement dans le temps a été opéré.

Enfin, les difficultés de recrutement rencontrées en 2016 dans le secteur de l'animation ont également été observées en 2017.

1-1-2 Les charges de gestion courante : -1,27 %

Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 87,4 %.

Elles comprennent principalement les subventions et les contributions obligatoires, ainsi que les indemnités des élus.

Les subventions versées par la ville en 2017 intègrent un soutien financier au dynamisme associatif Corbasien à hauteur de 742 903,51 € (contre 758 365,88 € en 2016 et 586 259,45 € en 2015) dans tous les domaines. Pour rappel, cet écart est dû au financement de la mise à disposition de personnel remboursé par l'association Polaris de Corbas à hauteur de 179 519,42 € (169 266,06 € en 2016). Cette opération permet de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes tout en étant neutre pour les finances communales et de l'association.

La subvention versée au CCAS a été mandatée à hauteur de 1 016 800 € (1 020k€ en 2016, 945 k€ versés en 2015), ce qui a permis à ce dernier de soutenir une action régulière et volontariste à destination principalement de la petite enfance (offre globale grâce à la complémentarité renforcée des RAM avec l'Île aux enfants et les Petits Gônes), et des personnes âgées (colis de Noël, vaccination contre la grippe, subvention du service d'aide à domicile, Semaine bleue), mais aussi une politique d'aide, de secours et de prévention en faveur des personnes les plus démunies et des familles en difficulté. Observons que le secteur de la petite enfance est porté à Corbas par le CCAS. Cette évolution suit naturellement la progression de l'écrêtement des excédents de fonctionnement des budgets du CCAS et du SAAD.

Pour mémoire, la subvention versée au CCAS a intégré dès 2014 la compensation de la somme versée par l'État (CAF) directement à la ville en application de la délibération n°126/2013 au titre du développement des projets Enfance/Jeunesse¹. Elle intègre également la compensation des mises à disposition de personnel pour un montant de 155 111,56 €.

1-1-3 Frais financiers -14,01 % et atténuations de produits + 35,29 %

Les charges financières sont marquées par une réalisation inférieure aux prévisions (93,77 %) afin de prendre en compte les éventuels risques de taux sur taux variable.

Le prélèvement au titre de la loi SRU est arrêté à 196 983,70 € (contre 132 843,44 € en 2016, 101 209,25 € en 2015) du fait du retard de la commune dans la production de logements sociaux. Ce niveau important résulte du relèvement du taux minimal de production de logements sociaux de 20 % à 25 % et sanctionne le retard de la ville en matière de production de logements sociaux.

172 791,30 € ont été mandatés au titre du FPIC contre 140 467 € en 2016 et 104 700 € en 2015. La ville de Corbas contribue plus fortement à la nouvelle péréquation horizontale du fait de ses faibles taux d'imposition.

¹Ram 1 et Ram 2, Île aux enfants, Petits Gônes.

1-1-4 Charges exceptionnelles + 30,5 %

Leur taux d'exécution est modéré (23,57 %) du fait de l'incertitude qui pèse sur ces dépenses.

Peu de titres ont été annulés en 2017 (1641,05 € c/673), 240 € de régularisation de rattachement ont été enregistrés (c/6718) et les services ont été réactifs dans l'exécution comptable pour éviter le paiement d'intérêts moratoires (c/6711).

Notons que les enjeux budgétaires restent faibles pour ce chapitre budgétaire et qu'il s'agit ici davantage d'une ouverture de crédits destinée à fluidifier l'activité comptable en lien avec la trésorerie et non d'une activité répondant à une publique prévisible.

Le compte 6714 enregistre les achats de livres pour les élèves de CM2. Le montant 2017 se porte à 2 651,30 € contre 2 355,04 € en 2016.

1-1-5 Charges à caractère général + 5,70 %

Concernant les charges à caractère général, le compte administratif traduit globalement une exécution de 85,26 % qui est variable suivant les postes.

En synthèse, le total de ces dépenses est de 2 681 k€ (contre 2 537 k€ en 2016 et 2 607,5 k€ en 2015 ; 2 728,6 k€ en 2014). Il faut souligner en volume une quasi stabilisation de ces dépenses au regard des années antérieures.

Dans le détail, certains comptes peuvent faire l'objet de commentaires suivants :

- 6042 : Ce compte enregistre les dépenses d'achat de repas au restaurant scolaire et l'accès à la piscine de Saint Bonnet de Mûre pour les élèves des écoles primaires. Ce compte traduit une fréquentation optimisée des restaurants scolaires.

- 60611/12/21/22 (Fluides) :

On remarque une bonne prévision sur ces postes qui enregistrent un bon taux d'exécution malgré la difficulté à estimer les besoins en fonction des saisons notamment et des fluctuations de consommation.

À noter : une augmentation régulière des tarifs de l'électricité, la régularisation des consommations de gaz de 2016 pour 40 000 €, et une remise aléatoire des factures de carburant font varier ces comptes.

- 60623 Alimentation et 60631 fournitures d'entretien :

Ces non consommations s'analysent en effet de masse. En effet, les 22 unités comptables qui ont vocation à commander sur ces comptes ont réalisé en moyenne une économie d'environ 441 € chacun. Ces comptes s'ajustent d'année en année à la réalité des consommations constatées qui concerne tous les services de manière aléatoire. En 2017, le taux de consommation du budget s'améliore.

- 60632 Petit équipement, matériels :

Ce compte enregistre au budget des prévisions réalisées par service en fonction d'un besoin aléatoire en fonction des pannes et des réparations qui seront réalisées en interne dans les bâtiments de la ville en fonction des besoins. Une économie de 17 k€ a été enregistrée du fait du caractère imprévisible des besoins.

- 60636 Vêtements de travail :

Une économie de 7 490 euros a été réalisée en fonction des besoins individuels au sein des services. Les crédits sont ouverts en fonction du nombre d'agents et les réalisations sont effectuées selon les besoins.

- 6064 Fournitures administratives et 6182 documentation générale et technique :

Chaque service réalise des économies sur ce compte.

- 6068 (Autres matériels et fournitures) :

Le service patrimoine prévoit sur ce compte des matériaux de mise en œuvre qui sont aléatoires en fonction des travaux réalisés en régie dans nos bâtiments.

- 6135 Locations mobilières :

16 gestionnaires détiennent un budget sur cette ligne. De nombreuses non réalisations expliquent l'écart de 11 k€ ainsi qu'une prévision prudente sur la location de la chaudière de Jean Jaurès.

- 61521 Entretien de terrains :

12 k€ d'économies sont liées à l'entretien des espaces verts. Ces prestations sont issues de marchés à bons de commande mobilisable en fonction des besoins.

- 615221 Entretien de bâtiments :

Ce compte enregistre les dépenses relatives aux interventions d'entreprises hors opérations de maintenance. Ces prestations sont par nature aléatoires selon les sinistres et aléas techniques rencontrés.

- 61551 Entretien matériel roulant :

Un certain nombre de véhicules a fait l'objet d'un remplacement suite aux remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes ce qui réduit le recours aux réparations.

- 61558 Entretien autres biens mobiliers :

Les dépenses sont aléatoires selon les pannes rencontrées. Il est à noter une bonne qualité de prévision sur ce compte en fonction des dépenses constatées.

- 61556 Contrats de maintenance :

Ce compte enregistre les redevances liées aux contrats de maintenance préventive. Le recensement exhaustif des contrats devra permettre de mieux ajuster les prévisions budgétaires. Ce travail engagé en 2017 devra se poursuivre en 2018.

- 617 Études et recherches :

Ce compte enregistre les études et audits relatifs au fonctionnement des services dans un objectif d'amélioration du service public.

En 2017, ont été réalisés :

- La sécurisation juridique du marché de maîtrise d'œuvre pour la mairie et de la délégation de service publique pour le funérarium,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le passage en voix sur IP,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres d'assurance,
- le plan de gestion différencié des espaces verts.

Les mises en concurrence ont permis des économies sur ce compte.

- 6188 Autres frais divers :

Ce compte enregistre, à la demande de la trésorerie municipale, le financement des associations intervenant pour les rythmes scolaires. Ces crédits sont réalisés en fonction du statut des partenaires (recrutement direct ou prestataire) et du programme des écoles. En 2017, les non réalisations s'expliquent par un retard de liquidation qui sera reporté au budget 2018.

- 6231 Annonces et insertions :

Ce compte enregistre les frais de publication des marchés publics. Certains marchés ont été reportés sur l'exercice 2018.

- 6232 Fêtes et cérémonies :

Pour mémoire, un feu d'artifice n'avait pas été facturé en 2016 et a été reporté au budget 2017 soit trois feux d'artifice. Ce compte est dépendant des événements calendaires qui sont retenus à l'agenda des festivités.

- 6237 Publications :

Cet article enregistre les dépenses liées à la prestation de mise en page avant publication du magazine municipal (PAO). Cette prestation a été internalisée par le service communication en juillet 2017 ce qui explique les économies réalisées.

- 6247 transports collectifs :

10 820 euros d'économie ont été réalisés. Le taux de réalisation dépend de l'exécution du programme des services enfance et jeunesse qui peut être modifié en lien avec les jeunes.

- 6251 Voyages et déplacements :

Ces dépenses sont réalisées en fonction des opportunités et des nécessités pour les élus et les agents. 2 400 euros prévus pour les élus n'ont pas été dépensés ; 1 300 pour les agents.

- 6261 Affranchissement :

La promotion du tarif vert et les relations dématérialisées ont permis une rationalisation des coûts à l'échelle de la collectivité.

- 6262 Frais de télécommunication :

Le marché de téléphonie mobile passé par l'UGAP a permis un gain significatif sur ce compte.

- 6281 Concours divers :

Il s'agit des abonnements ou adhésions qui malgré leur inscription budgétaire sont questionnés à chaque échéance dans leur pertinence et peuvent donc faire l'objet de résiliation en fonction de l'intérêt qu'ils présentent pour la ville.

La cotisation PARFER (1 500 €) n'a pas été reconduite en 2017, certaines adhésions ont été facturées en deçà des sommes budgétées.

- 6282 Frais de gardiennage :

Ce compte enregistre les prestations de gardiennage qui résultent d'un marché public à bons de commande mobilisable en fonction des besoins de sécurisation des bâtiments et des festivités.

- 6288 Autres services extérieurs :

Les locations des lignes d'eau ont été budgétées au-delà des besoins en 2017 (erreur de saisie au niveau du budget).

- 63513 Autres impôts locaux :

Après vérification avec le centre des impôts, les avis d'imposition ont fait l'objet d'un dégrèvement du fait du caractère public des locaux municipaux.

1-1-6 Dépenses d'ordre

Les autres dépenses (d'ordre) « dites » comptables sont neutres budgétairement, car elles sont contre-passées d'un montant identique en recettes d'investissement. Parmi les dépenses d'ordre il convient de citer : les dotations aux amortissements (358 k€).

Les sommes de 45 189 € et de 194 389 € correspondent aux écritures liées aux opérations de cessions.

Ces sommes correspondent aux écritures de régularisation liées aux sorties d'éléments d'actifs. (cession véhicule Piaggio et échange de parcelles avec le Grand Lyon). Ces écritures sont équilibrées par des recettes d'investissement d'ordre au chapitre 040).

1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 2,40 %

Le taux de réalisation des recettes est de 106,25 %. Il est comme les années précédentes, supérieur aux prévisions. Globalement, cela s'explique du fait de la traditionnelle nécessité d'intégrer une certaine prudence dans les prévisions mais aussi par un accroissement des remboursements d'assurance, de la dynamique des droits de mutation, de produits des cessions d'immobilisation et du partenariat positif avec la CAF dans le financement du contrat enfance jeunesse et des rythmes scolaires.

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	14 206 682	0	1 323
2015	14 704 167	3,5 %	1 320
2016	15 372 234	4,54 %	1 387
2017	15 741 512	2,4 %	1 426

Globalement l'évolution de ces recettes, si elle reste positive, se tasse dans le temps.

1-2-1 Atténuations de charges. + 76,51 %

Ce chapitre qui enregistre une bonne exécution afin de prendre en compte les recettes liées aux remboursements liés à la maladie, aux congés maternité, maternité et accueil de l'enfant et aux décharges syndicales ainsi qu'aux remboursements liés aux trop perçus sur salaires.

Un décalage de paiement par un de nos assureurs a été constaté entre 2016 et 2017.

1-2-2 Produits des services et du domaine. + 4,39 %

Les produits des services et du domaine ont été titrés à hauteur de 1 198 962,63 €² (contre 1 148 498,56 € en 2016, et 972 519,52 k€ en 2015).

Ce point traduit une bonne adaptation de l'offre de service public aux besoins des Corbasiens notamment dans le secteur péri et extra-scolaire.

Ce chapitre enregistre également les recettes liées aux mises à disposition de personnel au CCAS et au SAAD (155 111,56 €). Pour rappel, au-delà de la transparence comptable, ces mutualisations permettent d'éviter les doublons de personnel et d'optimiser les expertises métiers.

Les écritures qui concernent l'Association Polaris de Corbas ont été, conformément à la réponse publique adressée à la Chambre Régionale des Comptes, intégrées au cours de l'année 2017 pour un montant de 179 519,42 €.

² Dont produits rattachés.

1-2-3 Impôts et taxes. + 4,95 %

Le produit des impôts locaux³ progresse logiquement du fait de l'actualisation forfaitaire des bases fiscales⁴ (pour les immeubles industriels et pour l'ensemble des autres propriétés bâties), de la progression physique des bases fiscales (extensions ou constructions neuves d'habitations ou industrielles et commerciales).

Cette progression résulte également de l'évolution physique des bases (constructions nouvelles).

Années	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2014	14 150 789	25 047 043	81 225
2015	14 548 798	26 256 241	79 924
2016	16 021 783	26 378 047	75 548
2017	16 821 802	27 503 141	76 881

La stagnation des recettes versées par le Grand Lyon constitue une source de préoccupation dans la mesure où ces recettes représentent 33,52 % des recettes réelles de fonctionnement de la ville, ce qui engendre de manière récurrente d'importantes pertes de marges de manœuvre. En effet, la Dotation de Solidarité communautaire a fortement diminué depuis 2008 puisqu'elle est passée de 152 k€ à 114 k€ en 2016 et 2017. L'attribution de compensation a aussi « baissé » dans le même temps en passant de 5 225 k€ à 5 163 k€ entre 2008 et 2017.

Observons cette année une évolution importante (constatée au niveau national) de la dynamique des droits de mutation dopée par les taux d'intérêt bas + 144 885 € par rapport au montant budgété.

1-2-4 Dotations et participations. - 13,09 %

Il s'agit tout d'abord de la dotation forfaitaire versée à la ville par l'État. La contribution au redressement des finances publiques a généré une perte directe de 284 k€ pour la ville en 2017.

Rappelons que la dotation globale de fonctionnement est passée de 1 008 k€ pour 2013 à 132 k€ pour 2017.

Corbas ne perçoit par ailleurs aucune recette au titre de la péréquation.

Les dotations liées aux contrats d'avenir ont été réalisées.

Le compte 74751 enregistre dorénavant, avec la création de la Métropole, les subventions attribuées à l'école de musique pour 108 410 € ainsi que celle liée à l'utilisation du gymnase Falcot par le collège. La subvention de l'école de musique enregistre une baisse de 3 353 € par rapport à 2016. La subvention du gymnase est plus importante en 2017, car le compte enregistre le versement de 2016 perçu en décalage sur l'exercice 2017.

Le compte 7478 enregistre les recettes versées par la CAF dont l'augmentation procède notamment de la dynamique de fréquentation des activités périscolaires. L'organisation de la coordination du contrat enfance jeunesse a été optimisée pour constituer une meilleure assiette de subvention.

1-2-5 Autres produits de gestion courante. - 4,34 %

³6 405 k€ ont été titrés sur le compte 73111 contre 6 145 k€ en 2016 et 5 628 k€ en 2015.

⁴Fixée à 0,4 % par les parlementaires dans la loi de finances pour 2017.

Les revenus des immeubles sont en augmentation par rapport aux prévisions. Cela traduit la bonne tenue de la location des salles notamment de la salle des fêtes malgré une baisse budgétaire anticipée en raison des travaux de la mairie. Ce compte enregistre également le bail de la gendarmerie pour 275 k€ (id. 2016).

1-2-6 Produits exceptionnels -34,46 % et opérations d'ordre.

Aucun crédit n'a été ouvert en 2017 eu égard au caractère imprévisible de ces recettes. Le compte 775 constate le résultat financier des cessions correspondant à la soulte résultant de l'échange de terrains avec la Métropole et financierisation de l'acquisition de la place Jocteur pour un montant de 140 000 euros. Cette dernière écriture s'assimile à une opération d'ordre qui s'équilibre avec une dépense d'investissement du même montant.

Le compte 7788 enregistre les indemnités versées par notre compagnie d'assurance pour les sinistres déclarés dont 34 k€ proviennent la police dommage ouvrage du gymnase Jaurès et 40 k€ correspondent à un acompte sur le remboursement du sinistre lié à la chaufferie bois.

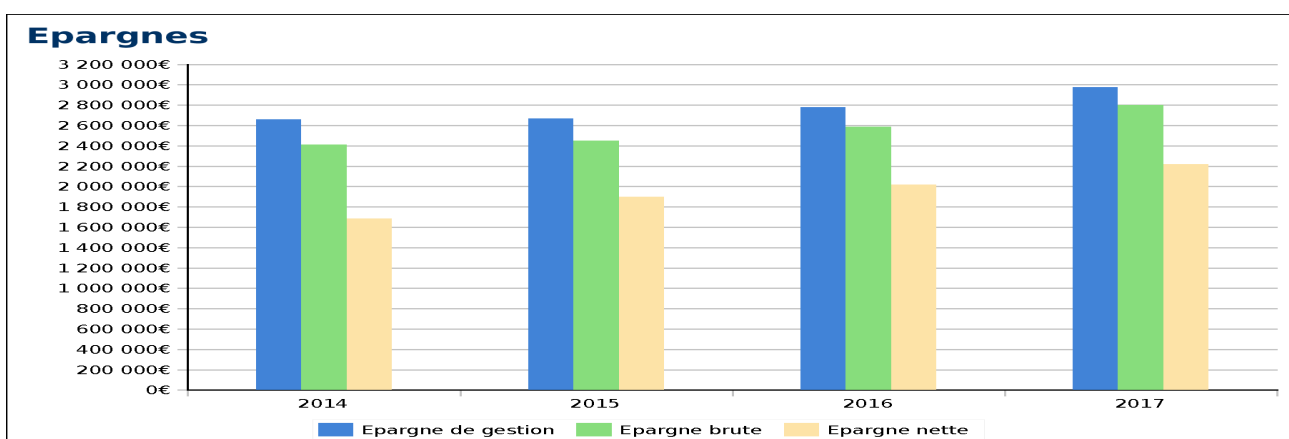
1-3 AUTOFINANCEMENT :

L'exécution de toutes les dépenses et recettes de fonctionnement, permet à la ville de dégager un autofinancement annuel important pour la section d'investissement du budget 2018 de 2 461 k€.

Les efforts de gestion de la ville se traduisent par la préservation de ses marges de manœuvre. Cela est constaté par la très bonne tenue des soldes intermédiaires de gestion, en augmentation constante depuis 2014.

Soldes intermédiaires de gestion⁵ :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée, car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

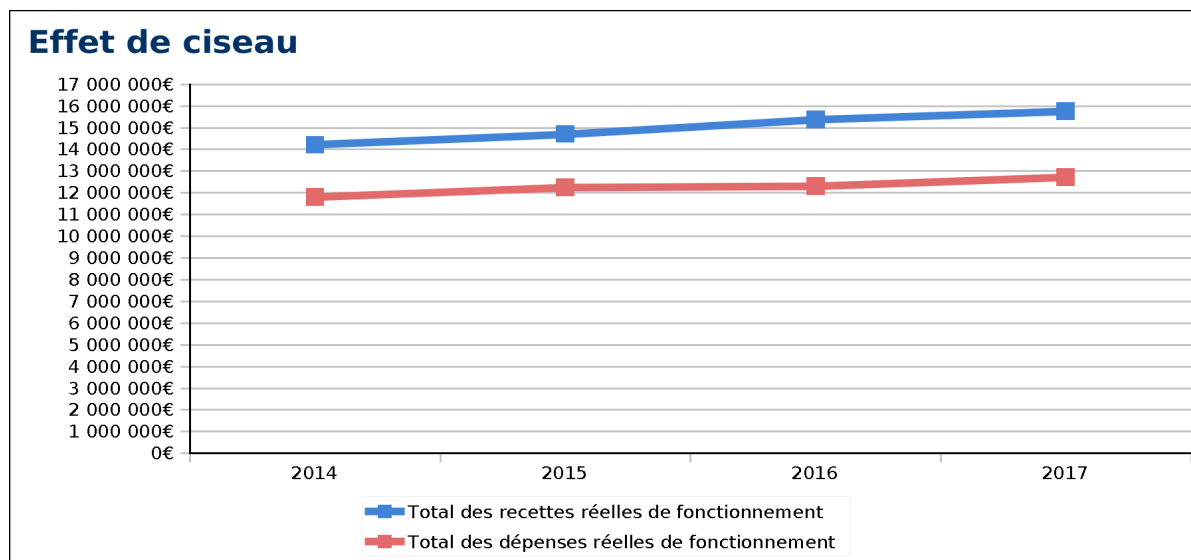


Cette très bonne tenue de l'autofinancement ne doit pas masquer le risque d'effet de ciseau auquel la collectivité est exposée (comparaison entre la vitesse d'évolution des dépenses par rapport aux recettes).

⁵ Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Épargne nette = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.



	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	14 206 682	14 704 167	15 372 234	15 741 512
Evolution n-1	0	3,5 %	4,54 %	2,4 %
Dépenses de fonctionnement	11 791 960	12 242 716	12 310 575	12 711 870
Evolution n-1	0	3,82 %	0,55 %	3,26 %

2- SECTION D'INVESTISSEMENT :

2-1 Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2017 s'élèvent à 3 600 k€.

Cette somme comprend :

- le remboursement du capital des emprunts conclus antérieurement (pour 579 k€),
- des opérations d'ordre « dites comptables » pour 382 k€ d'euros,
- les dépenses d'équipement qui ont été autofinancées sur l'exercice 2017, pour un montant total de 2 637 k€ dont 1 638 331,39 € pour les travaux de la mairie.
- les reports (dits aussi « reste à réaliser »⁶) pour 593 k€

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	2 901 798	0	270
2015	2 382 922	-17,88 %	214
2016	3 144 412	31,96 %	284
2017	3 217 107	2,31 %	291

⁶Cf. rapport n° VILLE_2017DL019 du conseil municipal du 9 février 2017 qui fournit une définition et la liste complète de ces dépenses d'investissement qui sont actuellement déjà engagées et en cours de réalisation.

2-1-1 Remboursement du capital des emprunts.

Le capital restant dû aux différents prêteurs au 31/12/2017 était de 4 989 k€ soit moins de 452 € par Corbasien sur la base de 11 040 habitants. La ville de Corbas présentait un endettement de 5 569 k€ au 31/12/2016 (contre 6 134 k€ en 2015, 6 687 k€ en 2014). Le niveau de l'endettement de la ville a baissé en 2017, car la ville n'a effectué aucun nouvel emprunt et a procédé au remboursement des emprunts conclus antérieurement. Les très bonnes marges bancaires obtenues dans le cadre des mises en concurrence opérées précédemment ont permis de limiter les coûts.

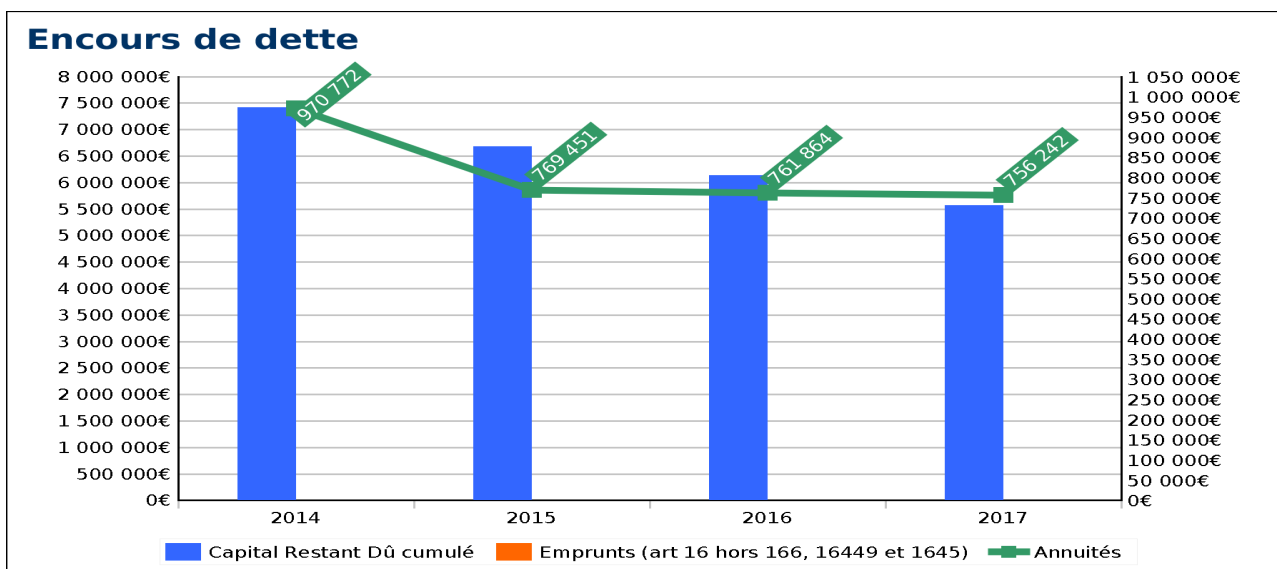
Le remboursement du capital de la dette correspond selon les années autour de 20 % des dépenses d'investissement.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2014	2 901 798	726 903	25,05 %
2015	2 382 922	552 578	23,19 %
2016	3 144 412	565 578	17,99 %
2017	3 217 107	579 187	18 %

De façon synthétique, il faut préciser que l'encours de la ville se compose à 95,2 % d'emprunt à taux fixe et de 4,8 % d'emprunt à taux variable⁷.

L'amortissement, c'est-à-dire le remboursement du capital en 2017, a été de 579 187,22 €.

Il faut souligner que la ville ne compte aucun emprunt dit « toxique » ni à « risques ».

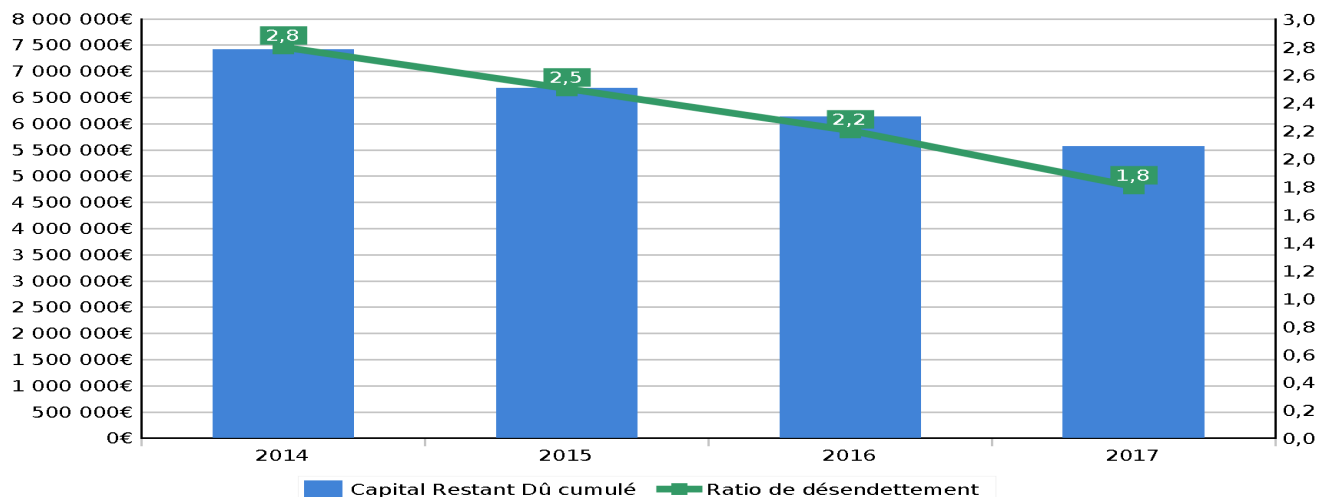


Le graphique ci-dessus indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

⁷Les taux variables des emprunts souscrits dans le précédent mandat sont de type EURIBOR.

Capacité de désendettement



2-1-2 Opérations d'investissement.

Les dépenses globales d'investissement s'élèvent en 2017 à 3 600 105,10 €.

Cette somme comprend le remboursement du capital des emprunts souscrits antérieurement pour 579 187,22 €.

2017 a été l'année du démarrage des travaux de rénovation partielle et d'extension de la mairie budgétés en Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) pendant toute la durée du mandat. Les dépenses se sont montées pour l'année 2017 à 1 638 331 €.

Sans pouvoir énumérer toutes les réalisations effectuées ou finalisées en 2017 au titre de la section d'investissement, il vous est proposé ici d'aborder quelques dépenses significatives :

- Aménagement et réserves foncières
 - Assainissement pour la maison de retraite : 21 000 €
 - Place Jocteur : 140 000 €
 - Subvention logement social Sollar : 21 661 €
- Patrimoine :
 - Fin du chantier de rénovation de l'accueil du centre technique Henri Arnaud : 24 771 €
 - Mise en œuvre du plan d'accessibilité des bâtiments municipaux (41 302 €)
 - Renouvellement des véhicules amortis permettant la limitation des dépenses d'entretien conformément aux préconisations de la CRC dont un véhicule électrique (39 392 €)
 - Matériels fêtes et cérémonies : 9 096 €
 - Mises aux normes annuelles des bâtiments publics et installations sportives :
 - Gendarmerie : 42 903 €
 - Bâtiments sportifs et associatifs : 21 604 €
 - Bâtiments divers : 30 023 €
 - Jeunesse et petite enfance : 19 847 €
 - Construction de caveaux au cimetière (66 606 €)

- Travaux pour la chaufferie pour l'école et le gymnase Jean Jaurès (24 088 €) et aux Taillis (2 659 €)
- Sécurité :
 - Développement du réseau de vidéoprotection au parking du Parc de loisirs, à l'école Jacques Prévert et au gymnase Jean Jaurès (42 474 €)
 - Acquisition de radios portatives pour la police municipale (7 016 €)
 - Alarme anti intrusion aux Petits Gônes et aux Espaces verts (5 445€)
- Aménagements et équipements dans les écoles :
 - sanitaires et fenêtres à Jean Jaurès : 39 268 €
 - salle des professeurs Jacques Prévert : 40 946 €
 - sanitaires à Jacques Prévert : 19 475 €
 - étude isolation à Marie Curie et changement des têtes thermostatiques : 36 345 €.
 - Matériel et mobilier :
 - Jaurès : 8 633 €
 - Prévert : 13 691 €
 - Curie : 16 768 €
- Cadre de vie et espaces verts :
 - Création de massifs avenue des Bruyères 7 309 €
 - Plantation d'arbres au Parc de loisirs 2 312 €
 - Renouvellement des matériels du service espaces verts 39 827 €
 - Réaménagement des espaces verts des établissements d'accueil du jeune enfant et des écoles 13 691 €
 - Investissements liés à la propreté : 7 936 €
- Équipements conseils de quartier
 - Boîtes à lire : 2 100 €
 - Coffret électrique place de Gaulle : 1 848 €
 - Signalétique parkings : 3 607 €
- Parc de loisirs :
 - Travaux sur piste de BMX : 2 004 €
 - Barbecues et borne fontaine : 7 728 €
 - Travaux salle de réception : 3 949 €
 - Équipements et aménagements Alouettes : 22 255 €
- Culture :
 - Équipements et matériels école de musique : 13 206 €
 - Équipements et matériels école d'arts plastiques : 2 205 €
 - Équipements et fonds médiathèque : 32 166 €
 - Équipements et matériels Polaris : 40 434 €
- Sport :
 - Rénovation des sanitaires des Taillis : 5 207 €
 - Sol antidérapant à l'escrime : 4 786 €
 - Réfection d'un court de tennis : 23 028 €
 - Aménagements pour le foot : 5 874 €
 - Mats d'éclairage et pare ballons aux Taillis : 7 758 €
 - Matériel sportif pour les associations : 6 844 €

Des projets démarrés fin 2017 seront achevés et payés sur l'exercice 2018 et 2019 :

- Extension et isolation des dojos aux Taillis (108 €)
- Installation d'un plateau multi-sports au PDL (1 122 €)

- Installation de toilettes publiques à Bourlione et avenue Salvador Allende (1 122 €)

Les excédents résultant de la non réalisation de réserves foncières et liés aux marchés de travaux pour la mairie alimentent l'excédent d'investissement affecté au financement du budget 2018 ce qui permettra d'autofinancer les projets à venir sans altérer les marges de manœuvre de la ville.

2-2 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement ne comportent pas de particularité significative en 2017 dans leur composition. Elles sont constituées essentiellement par :

- le montant du FCTVA (226 428,50 €) correspondant aux investissements réalisés en 2016 au titre de l'application du Plan de Relance⁸, ainsi que la Taxe Locale sur l'Équipement versée par le Grand Lyon (56 371,90€)⁹,
- les subventions versées par les partenaires de la municipalité (pour 94 094,18 €)¹⁰,
- l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés des exercices antérieurs (2 046 k€),
- la « contrepartie » comptable des montants des dotations aux amortissements et aux provisions (598 k€) et des écritures d'ordre pour 353 k€,
- les excédents d'investissement pour 2 527 k€.

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. L'affectation du résultat intervient pour financer l'investissement.

	2014	2015	2016	2017
Epargne nette (a)	1 687 318	1 897 372	2 019 682	2 220 874
FCTVA (b)	502 420	270 612	283 586	226 429
Autres recettes (c)	22 302	37 413	490 153	56 371
Produit de cessions (d)	500	11 500	476 399	229 580
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	2 212 540	2 216 897	3 269 821	2 733 254
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	521 517	29 964	61 827	94 094
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	2 734 057	2 246 861	3 331 648	2 827 348

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote du compte administratif.

En conséquence, en l'absence du maire qui a quitté la salle, après avoir délibéré le conseil municipal :

- **VOTE** favorablement les comptes qui lui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture qui a été repris au budget primitif 2018 dans le cadre de l'affectation du résultat.

⁸Cf. délibération n° 029/2009 du conseil municipal du 30/03/2009. Le montant sera calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles mandatées en N-1.

⁹Le Grand Lyon collecte la taxe et la reverse plusieurs mois après à Corbas. Elle est calculée en fonction de la valeur de l'ensemble immobilier comprenant les terrains nécessaires à la construction et les bâtiments qui font l'objet d'une autorisation de construire. Cette recette est très sensible à la conjoncture immobilière et économique.

¹⁰Les opérations qui ont été subventionnées sont : 44k€ de la part de la région pour les tribunes du Polaris, 40 k€ de la CAF pour la rénovation du chauffage de l'île aux Enfants, 1 601 € de la part du FIPHP pour l'aménagement d'un poste de travail, 4 750 € de la Métropole pour l'achat d'un piano, violoncelle et système de son, 3000 euros de l'État liés à l'aménagement du centre-ville (menuiseries à la mairie 1860 en 2011).

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

The logo for SLO (Système de Liaison et d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 069-216902734-20180405-VILLE_2018DL034-DE

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.